

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST  
34400

HERAULT

Date :

14-04-2025

Séance du 14 avril 2025

Numéro : 2025-04-14/05

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 14 avril

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

**Présents :** M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, BERTELOOT Georges, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, LA BELLA Michel, MANSE Jean-Luc, NOYE Michel, OLIVIER Véronique, MAY Carine, SABATIER Cathy, TOSCANO Florence, OLIVER Sandrine, ROUX Jérôme, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie.

**Procurations :** Mme DELLAC Corinne à Mme OLIVIER Véronique, M. TAURELLE Vincent à M. GABARROU Thierry

**Absents :** Mme ROUS Claudie, RUIVO Joëlle, BERNY Hélène

**Secrétaire de séance :** Mme MAY Carine

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
07/04/2025

Date d'affichage  
07/04/2025

**DEMANDE DE SUBVENTION DSIL : INSTALLATION D'ALARMES DE TYPE « MENACE EXTERIEURE » DANS LES ECOLES COMMUNALES, LA CRECHE ET LES ALP**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans un souci de sécurité renforcée des établissements accueillant du jeune public, la commune prévoit l'installation d'un système d'alarme de type "menace extérieure" dans les bâtiments suivants :

- École maternelle,
- École élémentaire,
- Crèche municipale,
- Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) maternel et élémentaire.

Cette opération vise à permettre une alerte rapide en cas de menace grave (intrusion, attentat, etc.) et à se conformer aux préconisations en matière de sécurité applicables aux établissements recevant du public (ERP) accueillant des enfants.

Le coût total estimé de cette opération s'élève à 18 573,19 € HT, soit 22 287,84 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PROJET	DEPENSES (HT)	RECETTES
Installation alarme menace école maternelle et élémentaire, crèche, ALP et ALAE	18 573.19 €	D.S.I.L 2025 : 14 800 € Fonds propres : 3773.19 €
TOTAL	18 573.19 €	18 573.19 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'un système d'alarme de type "menace extérieure" dans les établissements communaux précités.
- **VALIDE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2025, pour un montant de 14 800 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de subvention, à la réalisation du projet et à son suivi administratif et financier.

**Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Yves QUESADA**

